



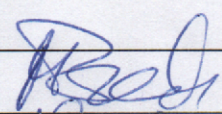
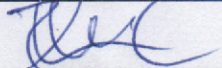

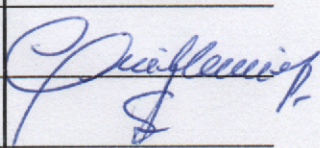
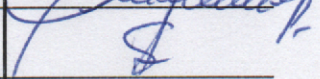
COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 2 juin 2020

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude du préavis N° 58/2020 relatif au Plan  
d'affectation « Les Vernes » - constitution de charges foncières et  
financement des travaux routiers

		Séances				Emoluments		Signatures
	27.							
	05.							
Rapporteur :	Marlyse Buchs	X						
Membres : MM.	Thierry Blanc	X						
	Lionel Dormond	X						
	Jean-Claude Guillemin	X						
	Sergio Almeida	X						

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis n°58 / 2020 relatif au Plan d'affectation « Les Vernes » - constitution de charges foncières et financement des travaux routiers s'est réunie le mercredi 27 mai dernier à la maison des Saulniers. Elle a apprécié les explications et compléments d'informations fournies par Monsieur le Syndic Christophe Lanz et l'en remercie chaleureusement.

Comme déjà relevé à plusieurs reprises pour d'autres objets, la commission aurait apprécié qu'un plan de situation soit joint au dossier pour tous les conseillères et conseillers.

En préambule, nous vous rappelons que ce préavis est la suite logique pour avancer dans le dossier du plan d'affectation.

En effet le service du développement territorial a informé la Municipalité le 10 mars 2020 que le Département du territoire et de l'environnement avait approuvé le plan susmentionné et c'est le 25 mai dernier que la commune a reçu le dossier validé.

La commune a signé une convention de financement avec tous les propriétaires fonciers des parcelles concernées par le projet. Nous constatons que les calculs et répartitions sont corrects.

Les détails du processus du système de financement sont expliqués dans le préavis et demande aucunes remarques supplémentaires.

Par contre concernant les travaux, la commission souhaite que la Municipalité fasse un appel d'offre plus étendu à plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux.

Dans la durée et en fonction de l'activation des projets des différents propriétaires, le remboursement des sommes avancées par la commune devrait s'activer normalement assez rapidement, du moment qu'un nombre important d'entreprises souhaitent réaliser des modifications et des agrandissements.

Ceci étant bien entendu dépendant de la conjoncture et des capacités financières du moment, pour mettre en œuvre leurs investissements.

Concernant les parcelles qui sont encore en possession de la commune, le remboursement devrait intervenir au moment de la vente de ces deux terrains industriels.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 58/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif au Plan d'affectation « Les Vernes » - constitution de charges foncières et financement des travaux routiers;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;

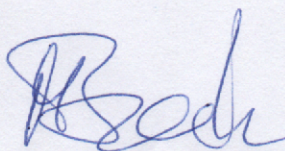
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

Décide

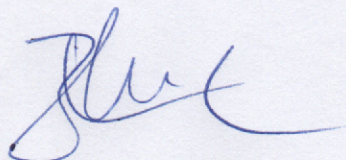
1. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes en relation avec la constitution de charges foncières pour ce dossier,
2. De lui accorder un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux routiers précités pour un montant de Chf. 600'000.00 (HT)
3. De financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du moment auprès d'un établissement de son choix,
4. D'amortir ces travaux en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve « Travaux » pour un montant de Chf. 150'000.00 (HT)
5. D'amortir le solde des travaux, soit Chf. 450'000.00 (HT), avec les charges foncières qui seront perçues.

Ont signé :

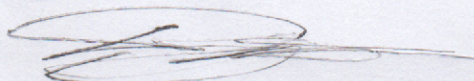
Marlyse Buchs



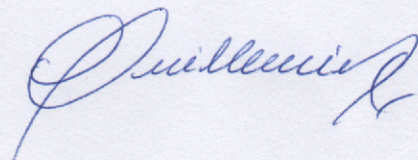
Thierry Blanc



Lionel Dormond



Jean-Claude Guillemain



Sergio Almeida

